

Réparations pour la Traite

Peut-on réparer l'irréparable ?

Le piège de la mémoire unique : Réduire l'asservissement des Africains à la seule traite transatlantique appauvrit l'histoire. Mais instrumentaliser les autres traites pour relativiser l'Atlantique serait tout aussi dangereux. La réparation exige une mémoire entière : transatlantique, transsaharienne, mer Rouge, océan Indien et systèmes internes africains.



DOSSIER SPÉCIAL - ESCLAVAGES, TRAITES ET RÉPARATIONS

Atlantique, Sahara, mer Rouge, océan Indien : une mémoire complète refuse les angles morts.

LE CONSTAT

Pourquoi le dispositif politique actuel privilégie-t-il la traite **transatlantique** ?

Parce qu'elle est mieux documentée, parce que les responsables sont plus identifiables, parce que les diasporas afro-descendantes des Amériques sont fortement organisées, et parce que le lien entre **esclavage racialisé**, ségrégation et discriminations contemporaines est politiquement central.

Mais une question demeure : la **dignité** d'un Africain déporté à Zanzibar, Mascate, Tunis ou Le Caire aurait-elle une valeur mémorielle moindre que celle d'un Africain déporté à Charleston, La Havane ou Salvador de Bahia ?



M. Hourney

LES ROUTES DE L'HISTOIRE

1

ATLANTIQUE

Système le plus documenté ; plantations racialisées dans les Amériques ; États et compagnies plus identifiables.

2

SAHARA & MER ROUGE

Réseaux longs, pluriels, mêlant acteurs arabes, berbères, ottomans, africains et méditerranéens.

3

OCEAN INDIEN

Circulations vers Zanzibar, Mascate, le Golfe, l'Inde et des mondes marchands multiples.

DES QUESTIONS OUVERTES

DE QUELLE
TRAITE PARLONS-NOUS ?

Lire en page 2 & 3

RÉPARER
QUOI ?

Lire en page 4

DIPLOMATIE
DE LA RÉPARATION

Lire en page 4

“

« Réparer ne consiste pas à fixer le prix d'un crime devenu irréparable. »

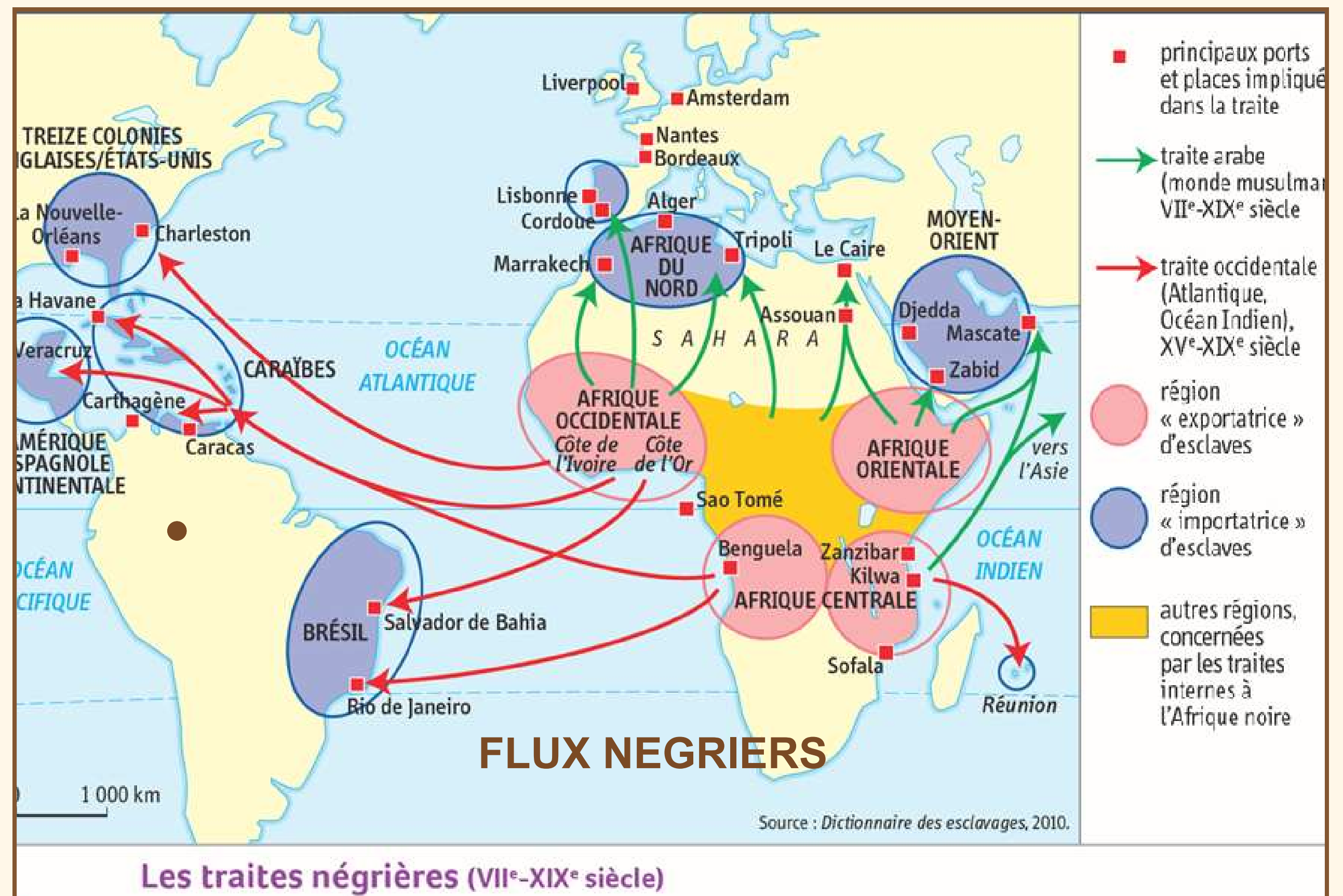
”

De quelle traite parlons nous ?

Atlantique, Sahara, mer Rouge, océan Indien : une mémoire complète refuse les angles morts.

Les formes de la Traite

Avant toute revendication de réparation, il faut restituer la pluralité historique. La traite transatlantique constitue le système le plus documenté et celui qui a construit dans les Amériques un esclavage de plantation massivement racialisé. Mais l'Afrique a également connu les traites transsahariennes, celles de la mer Rouge et de l'océan Indien (souvent regroupées sous l'expression de « traites arabo-musulmanes ») ainsi que des systèmes d'esclavage internes au continent. Ces catégories se chevauchent : les acteurs furent arabes, berbères, persans, ottomans, africains, indiens et, dans l'océan Indien, également européens. L'UNESCO traite explicitement des routes transsahariennes, de la mer Rouge et de l'océan Indien et souligne que leurs données quantitatives sont moins assurées que celles de l'Atlantique.

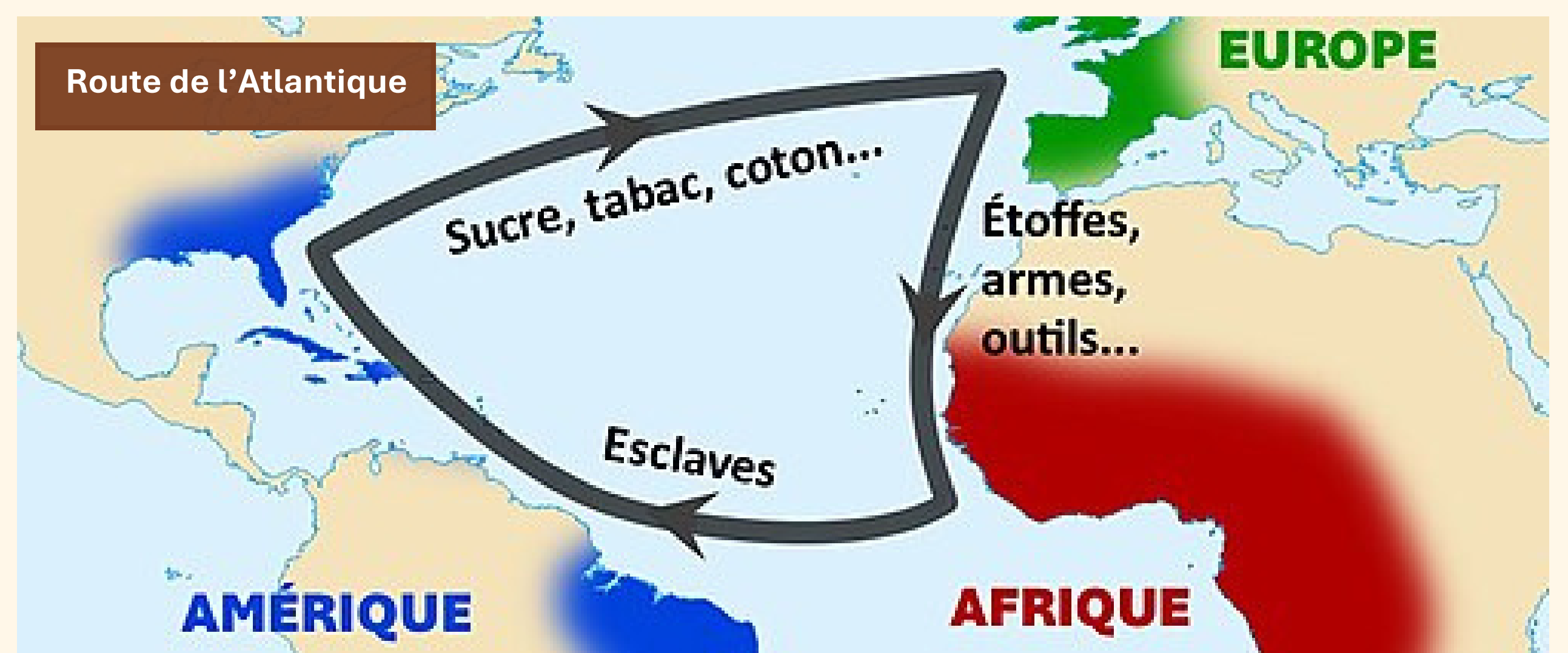


Les traites négrières (VII^e-XIX^e siècle)

1. Atlantique

- Europe
- Amériques
- Caraïbes

La traite transatlantique des esclaves est, dans l'histoire, le plus vaste mouvement forcé de personnes innocentes qui s'est étalé sur plus de 400 ans. Entre le XVI^e et le XIX^e siècle, environ 12,5 millions d'Africains furent embarqués de force dans le cadre de la traite transatlantique. Environ 10,7 millions survécurent à la traversée ...



2. Sahara et Mer Rouge

- Sahara / Maghreb
- Sahel

Les traites à travers le Sahara et la mer Rouge désignent le commerce et la déportation d'Africains vers le monde arabo-musulman et le Moyen-Orient, sur une période d'environ treize siècles (du VII^e au XIX^e siècle). Les estimations chiffrées entre 7 et 17 millions le nombre d'Africains déportés



3. Océan Indien

- Europe (Compagnie des Indes)
- La Réunion, l'île Maurice

Ces traites désignent un commerce d'êtres humains millénaire et multipolaire, beaucoup plus ancien mais quantitativement moins massif que la traite atlantique. Origine des esclaves: Afrique de l'Est et Madagascar.

Questions Afrology

- Peut-on réellement réparer un crime commis il y a plusieurs siècles ?
- Qui doit réparer ?
- À qui devrait revenir la réparation ?
- Réparer signifie-t-il nécessairement payer ?
- Peut-on demander réparation sans évaluer précisément le préjudice ?

Quelques chiffres

- 12 à 13 millions d'Africains: traite transatlantique entre le XVI^e et le XIX^e;
- Traités transsahariennes, de la mer Rouge et de l'océan Indien, 6,86 millions entre 1500 et 1890, (3,96 Sahara) et 2,9 via la mer Rouge et l'océan Indien.
- £20 millions versés aux propriétaires britanniques en 1833
- 100 à 131 000 milliards \$: une estimation économique du préjudice transatlantique.

Réparer : mais réparer quoi ?

La réparation n'est pas seulement une indemnisation : elle peut être juridique, culturelle, éducative, économique et patrimoniale.

LA REPARATION

La résolution A/RES/80/250 élargit la notion de justice réparatrice : elle ne se limite pas au versement d'un chèque. *Elle englobe les excuses, la restitution, la compensation, la réhabilitation, la satisfaction, les garanties de non-répétition et les réformes publiques* contre le **racisme** systémique.

En juin 2026, Accra a accueilli une conférence internationale de haut niveau consacrée aux prochaines étapes de la justice réparatrice, dans le prolongement de la résolution A/RES/80/250...



John Dramani Mahama

LES SIX VISAGES DE LA REPARATION

Enquête Afrology

1

Excuses officielles

Reconnaître publiquement la responsabilité historique et la dignité des victimes.

2

Restituer

Objets culturels, archives, manuscrits et patrimoines soustraits aux pays d'origine.

3

Indemniser

Compensation financière possible, mais non exclusive, pour réparer des torts historiques.

4

Réhabiliter

Soins, mémoire, éducation, dignité et lutte contre les effets psychologiques et sociaux.

5

Réformer

Réformes publiques Lois, programmes, services et politiques contre les discriminations systémiques.

6

Non-répétition

Garanties institutionnelles pour empêcher la reproduction des logiques de domination.

LES POSITIONS EN PRÉSENCE

- L'Union africaine a fait de 2025 l'année de la justice par les réparations, puis engagé une décennie 2026–2035.
- La CARICOM poursuit une stratégie diplomatique structurée autour d'un manifeste de réparations.
- Plusieurs anciennes puissances esclavagistes reconnaissent l'horreur de l'esclavage, mais refusent souvent une obligation juridique générale.

Ablam Ahadji



« Réparation rime avec, mais n'est pas synonyme d'indemnisation. »

De la mémoire à la diplomatie

La bataille des réparations se joue désormais dans les institutions, les archives, les lois, les musées et les stratégies africaines.

1. LE TOURNANT

La résolution A/RES/80/250 est historique mais non contraignante. Elle transforme en revanche la question : ce qui relevait longtemps du militantisme devient progressivement un objet diplomatique international, avec une résolution de l'Assemblée générale, une décennie de l'Union africaine, une stratégie CARICOM et des travaux du Forum permanent des personnes d'ascendance africaine. Le Forum a même recommandé la création d'un cadre mondial de justice réparatrice et d'un Global Reparations Fund.

MAN TO MAN, SO UNJUST...
ATLANTIQUE • SAHARA • MER ROUGE • OCÉAN INDIEN
Des familles et des Etats construits sur l'exploitation de l'Homme



2. LES TROIS OBSTACLES AU DÉBAT SUR LES RÉPARATIONS...

A L'obstacle juridique

Non-rétroactivité du droit international et règle intertemporelle : un acte serait jugé selon le droit de son époque.

B L'enjeu financier

Reconnaître un principe de réparation ouvre la question du montant, des débiteurs et des bénéficiaires.

C La crainte du précédent

Le principe de réparation pour l'esclavage pourrait ouvrir la voie à des revendications concernant le colonialisme, les spoliations, le travail forcé et les massacres coloniaux.

SOURCES

- ONU: A/RES/80/250, 25 mars 2026
- SlaveVoyage: Trans-Atlantic Slave Trade Database
- UNESCO: Routes of Enslaved Peoples
- Union africaine: Reparatory Justice, 2025-2035
- CARICOM: Ten Point Plan for Reparatory Justice

3. PISTES D'ACTION

- Construire des archives africaines et diasporiques ;
- financer les historiens, juristes et économistes africains ;
- cartographier les patrimoines spoliés ;
- définir une position africaine commune ;
- transformer la réparation en projet de dignité.

4. CONCLUSION ÉDITORIALE

Réparer ne consiste pas à fixer le prix d'un crime irréparable. Il s'agit de déterminer ce que les sociétés doivent faire lorsqu'une partie de leur puissance, de leur richesse et de leurs institutions s'est construite sur la négation organisée de l'humanité d'autres peuples. L'Afrique ne peut réclamer une mémoire universelle tout en pratiquant elle-même une mémoire sélective. Les traites orientales doivent être documentées ; les responsabilités africaines doivent aussi être interrogées.



J. Missodey

« De la mémoire à la diplomatie de la réparation, il faut former les négociateurs... »